

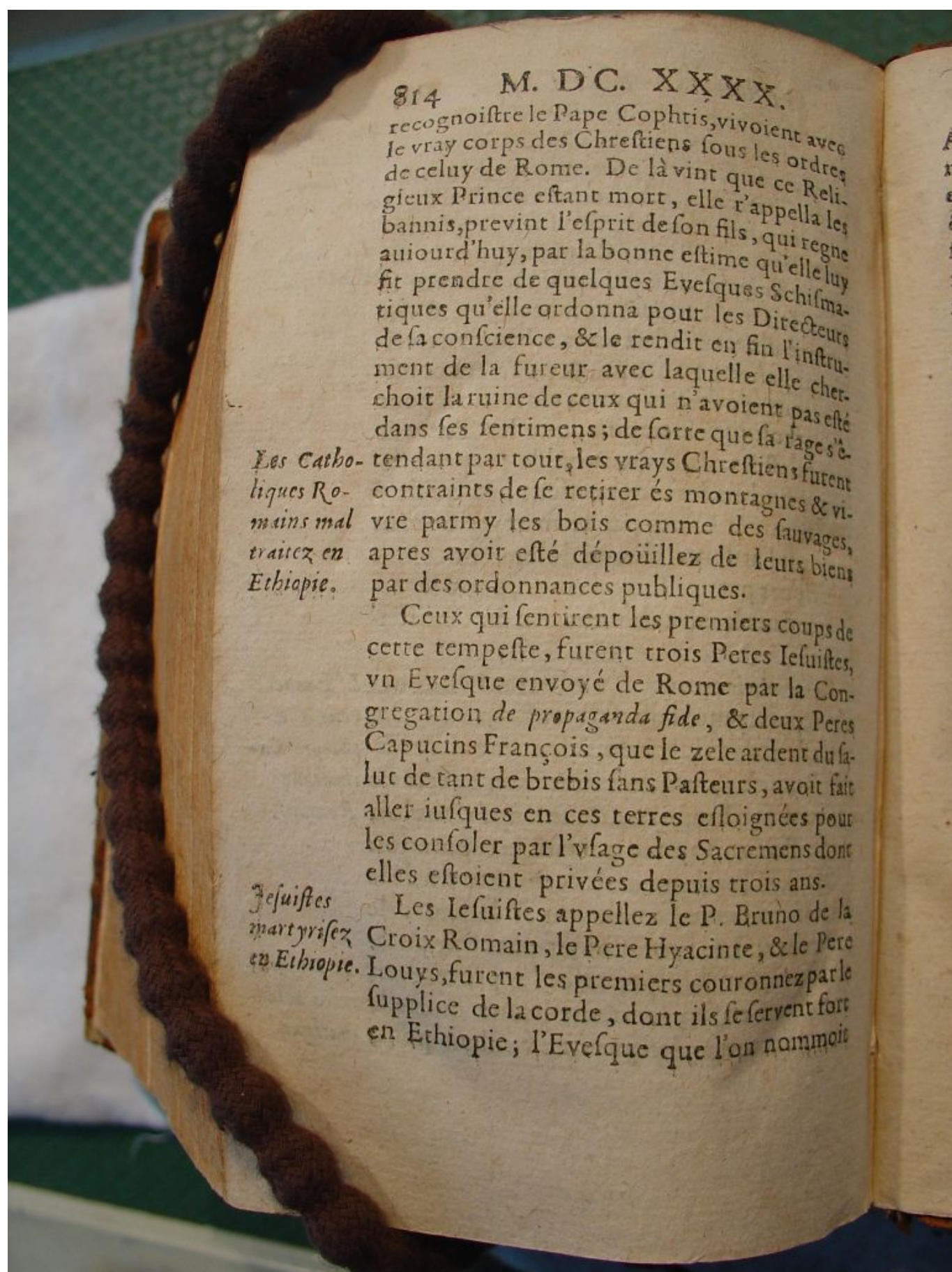
1640_813.jpg

Histoire de nostre Temps. 813

opinion, que les Abyssins se gouvernent par *Les Abyss-*
 les mesmes maximes du Christianisme que *sins sont*
 nous professons : ils portent bien le caracte- *Schismati-*
 re de Chrestiens, mais ie puis dire qu'ils le *ques.*
 rendent deffectueux ; ils sont Schismati-
 ques, divisez de l'Eglise Romaine, par la re- *Le Pape*
 cognoissance d'un Chef qu'ils nomment le *d'Ethiopie.*
 Pape de Copthis, sont embroüillez d'une
 infinité d'heresies fort approchantes de cel-
 les qui gastent l'Europe, & pour ces consi-
 derations n'ont pas moins d'aversion pour
 les Catholiques Romains, que les Turcs &
 les Idolastres : de là vient qu'ils les persecu-
 tent quand ils les cognoissent, & qu'ils y
 font fleurir la Croix par le martyre de tous
 ceux que l'ardente charité de leur salut y fait
 aller de ces parties Europeanes, pour les re-
 mettre dans le veritable chemin du Christia-
 nisme.

Cette persecution n'a pourtant eu cours *L'Empe-*
 que depuis la mort du dernier Empereur, le- *reur d'E-*
 quel estant dans les parfaits sentimens de l'E- *thiopie Ca-*
 glise Romaine, en faisoit pratiquer l'exercice *tholique*
 par tout son Empire, iusques à n'y vouloir *Romain.*
 pas souffrir vn homme qui eust la reputation
 d'estre Schismatique : mais comme son zele le
 portoit au bannissement ou à la mort de
 tous ceux qui ne professoient pas cette pure-
 té de Religion, l'Imperatrice les protegeoit, *L'Impera-*
 & couvoit en son cœur vne hayne mortelle *trice Schif-*
 contre les autres, lesquels ne voulans point *matique.*

1640_814.jpg



814 M. DC. XXXX.

reconnoistre le Pape Cophtis, vivoient avec
le vray corps des Chrestiens sous les ordres
de celuy de Rome. De là vint que ce Reli-
gieux Prince estant mort, elle r'appella les
bannis, prevint l'esprit de son fils, qui regne
aujourdhuy, par la bonne estime qu'elle luy
fit prendre de quelques Evesques Schisma-
tiques qu'elle ordonna pour les Directeurs
de sa conscience, & le rendit en fin l'instru-
ment de la fureur avec laquelle elle cher-
choit la ruine de ceux qui n'avoient pas esté
dans ses sentimens; de sorte que sa rage s'é-
tendant par tout, les vrayes Chrestiens furent
contraints de se retirer és montagnes & vi-
vre parmy les bois comme des sauvages,
apres avoir esté dépouillez de leurs biens
par des ordonnances publiques.

*Les Catho-
liques Ro-
mains mal
traitez en
Ethiopie.*

Ceux qui sentirent les premiers coups de
cette tempeste, furent trois Peres Iesuites,
vn Evesque envoyé de Rome par la Con-
gregation de *propaganda fide*, & deux Peres
Capucins François, que le zele ardent du sa-
lut de tant de brebis sans Pasteurs, avoit fait
aller iusques en ces terres esloignées pour
les consoler par l'usage des Sacremens dont
elles estoient privées depuis trois ans.

Jesuites

*martyrisez
en Ethiopie.*

Les Iesuites appelez le P. Bruno de la
Croix Romain, le Pere Hyacinte, & le Pere
Louys, furent les premiers couronnez par le
supplice de la corde, dont ils se servent fort
en Ethiopie; l'Evesque que l'on nommoit

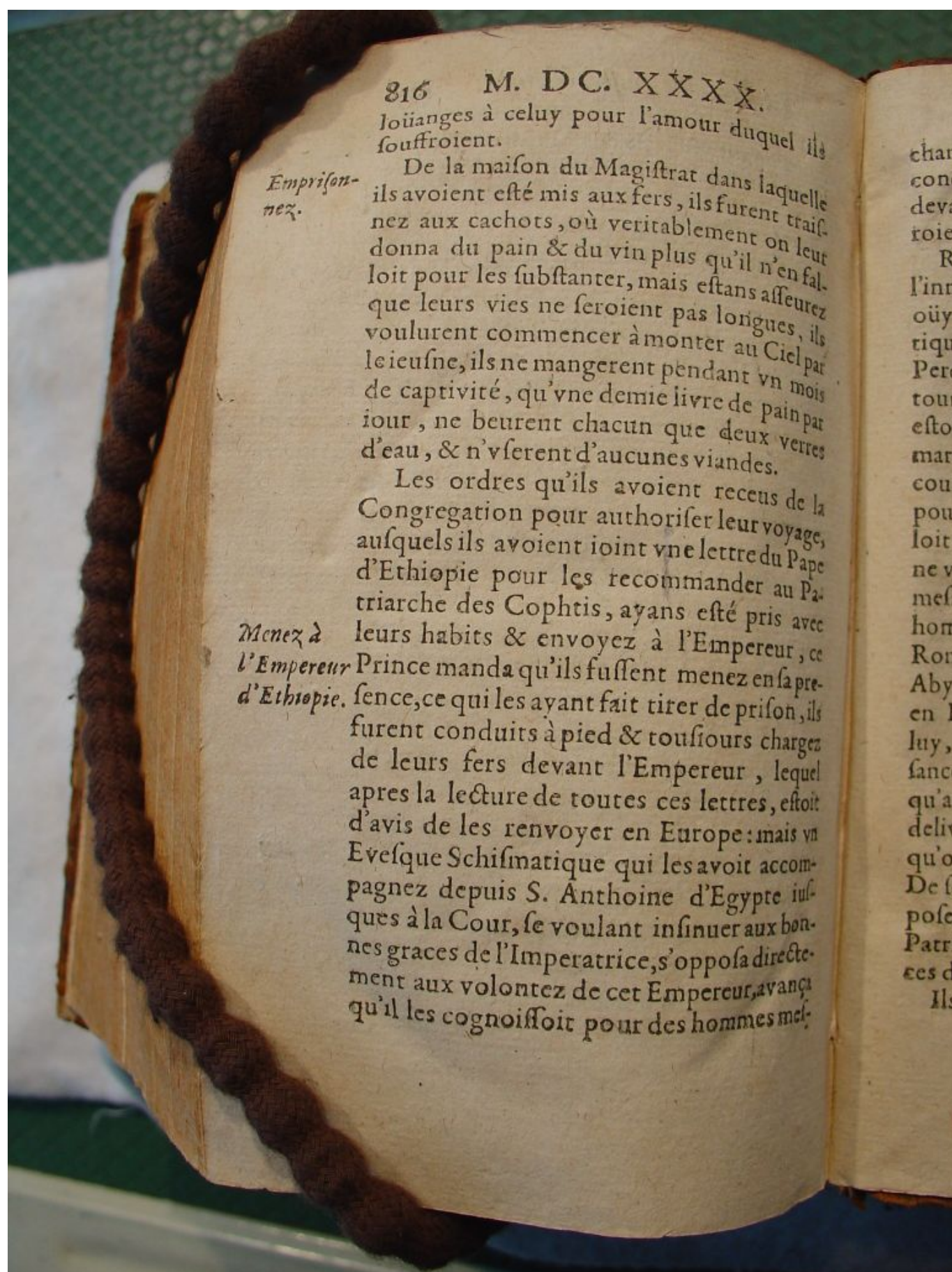
1640_815.jpg

Histoire de nostre Temps. 815

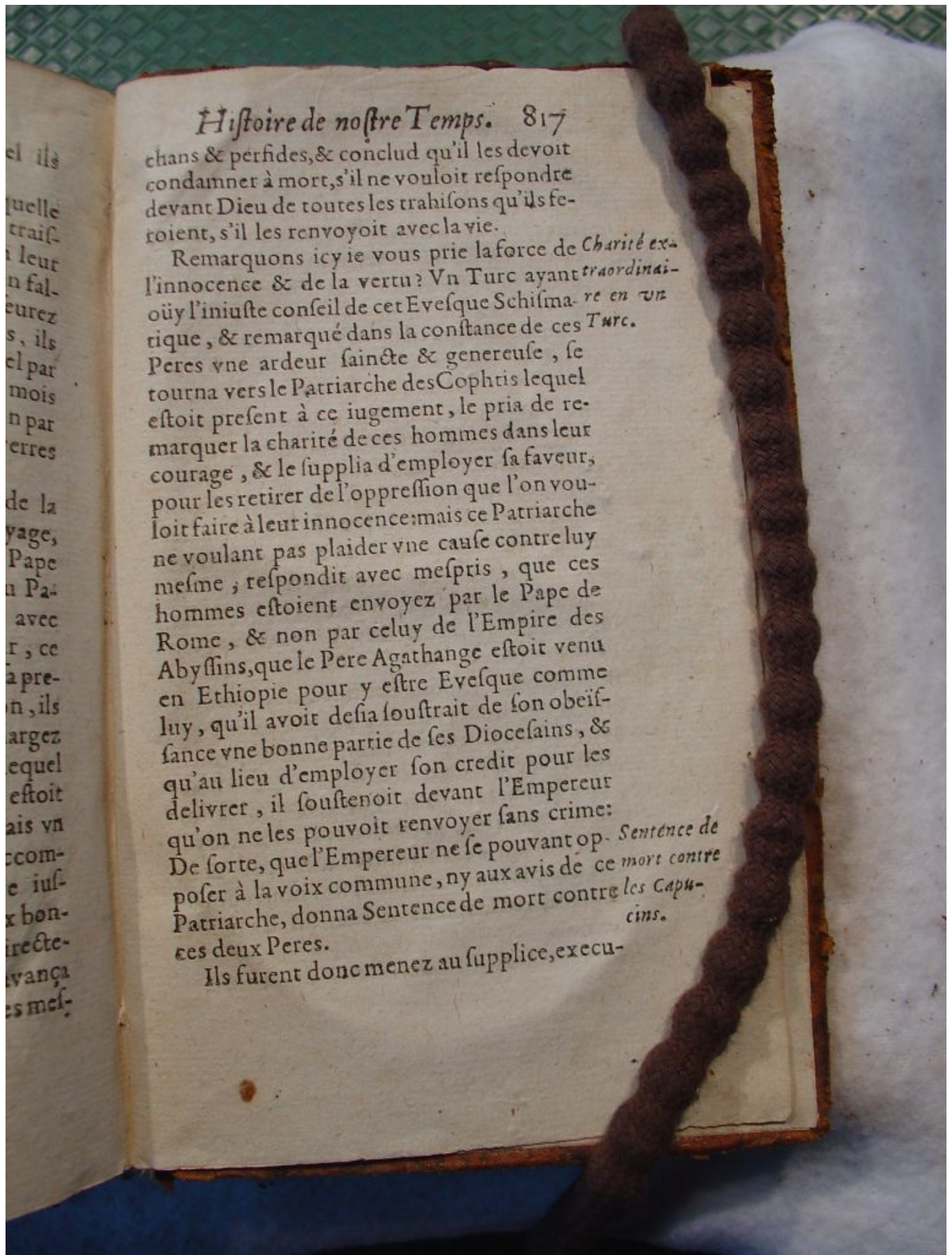
Apollinaire, souffrit vn mesme genre de mort devant le Palais de l'Empereur, lequel *Martyre de l'Evesque Apollinaire.* estant forcé par les importunitéz de sa mere & du Patriarche Olabana, consentit à la mort de ce Prelat, apres avoir tesmoigné par ses larmes, qu'il ne l'autorisoit qu'avec regret.

Le martyre de ces Illustres gens d'armes du Fils de Dieu, fut bien tost suivy de celuy des deux Capucins François, vn nommé le Pere *Capucins* Agathange de Vendosme, l'autre le Pere François Cassion de Nantes, tous deux Missionnaires *arrivez en* de la Congregation de *propaganda fide.* Leur *Ethiopie.* arrivée en Ethiopie ayant esté à la ville de Saray distante de sept iournées de Mazzura, dont nous avons receu cette Relation, ils y firent tout le long de l'année 1639. la charge pour laquelle ils avoient esté envoyez, administrerent les Sacremens avec tout le zele & la charité que des Religieux poussez de l'amour de Dieu peuvent pratiquer : mais ayans esté découverts au commencement de cette année, les Magistrats Schismatiques les firent saisir, on les despoüilla de leurs manteaux & de leurs habits, deux grosses chaînes de fer estans apportées pour les lier, ils les baisèrent, s'escrierent qu'ils avoient trou- *Mis aux fers.* vé les pierres precieuses qu'ils cherchoient depuis tant de temps, souffrirent avec ioye, qu'elles leur fussent mises à l'entour du corps, & commencerent à donner des

1640_816.jpg



1640_817.jpg



1640_818.jpg



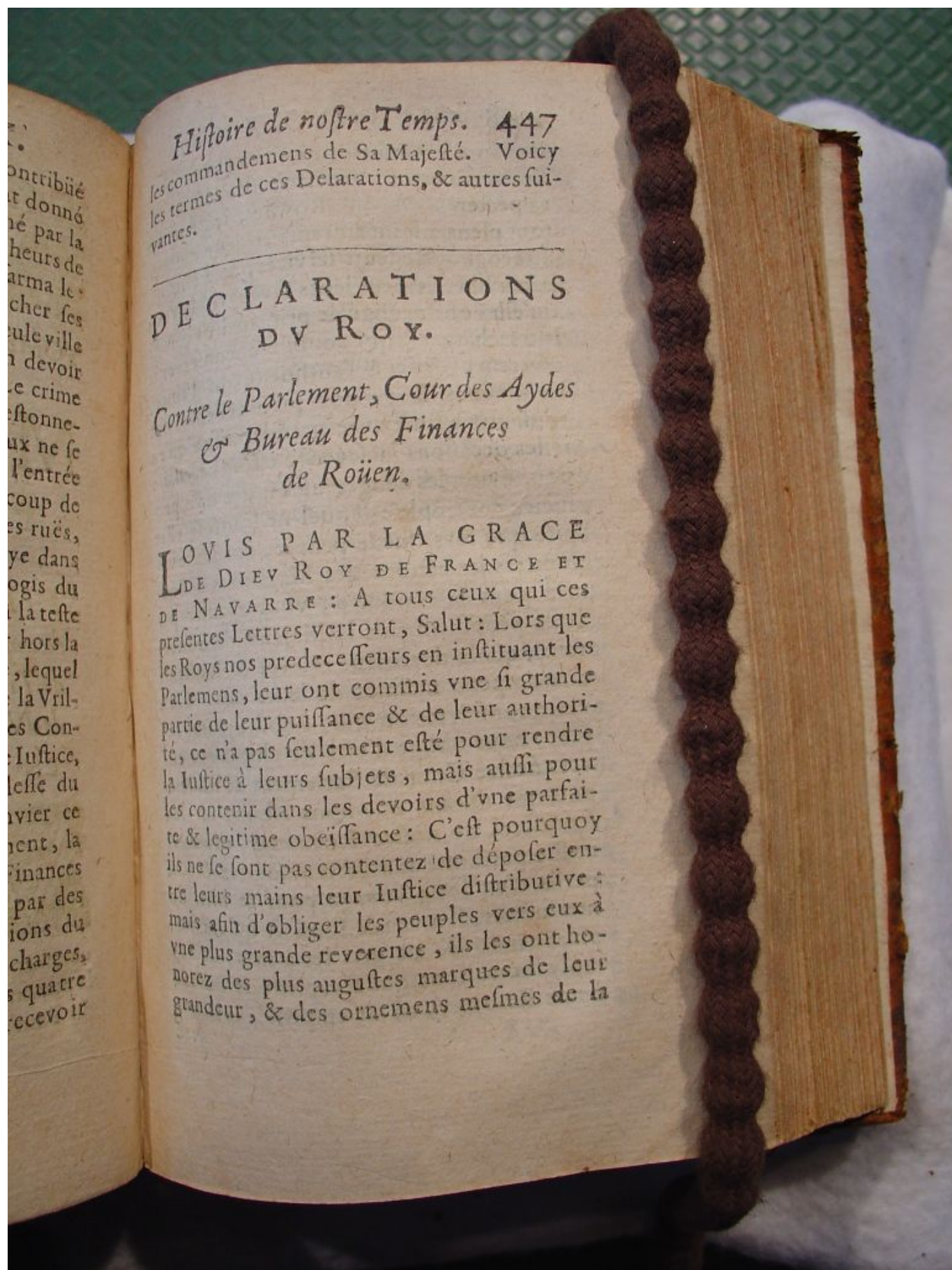
1640_445.jpg



1640_446.jpg



1640_447.jpg



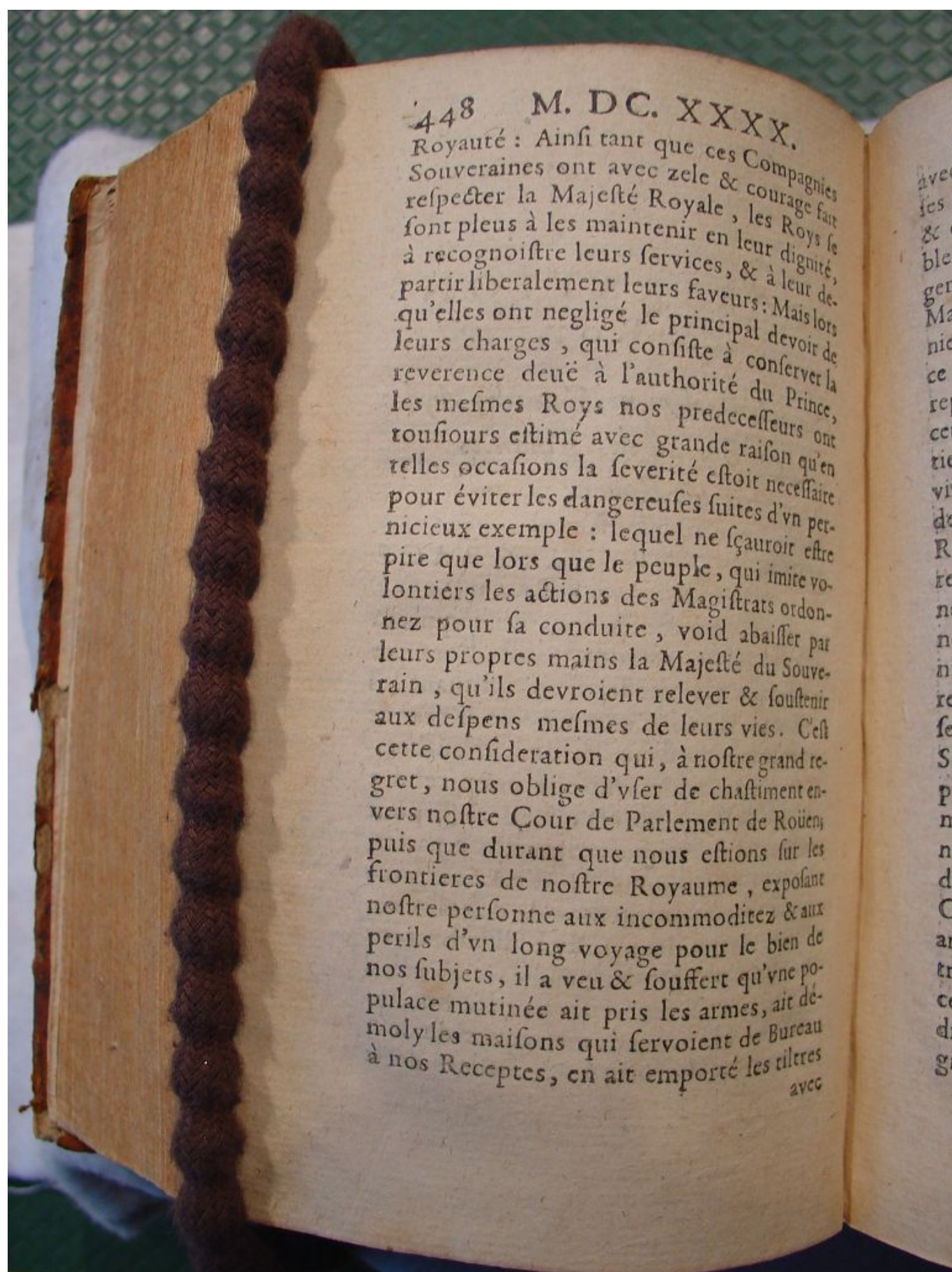
Histoire de nostre Temps. 447
les commandemens de Sa Majesté. Voicy
les termes de ces Delarations, & autres sui-
vantes.

DECLARATIONS DV ROY.

*Contre le Parlement, Cour des Aydes
& Bureau des Finances
de Roüen.*

LOUIS PAR LA GRACE
DE DIEV ROY DE FRANCE ET
DE NAVARRE : A tous ceux qui ces
presentes Lettres verront, Salut : Lors que
les Roys nos predecesseurs en instituant les
Parlemens, leur ont commis vne si grande
partie de leur puissance & de leur authori-
té, ce n'a pas seulement esté pour rendre
la Iustice à leurs subjets, mais aussi pour
les contenir dans les devoirs d'une parfai-
te & legitime obeissance : C'est pourquoy
ils ne se sont pas contentez de déposer en-
tre leurs mains leur Iustice distributive :
mais afin d'obliger les peuples vers eux à
vne plus grande reverence, ils les ont ho-
norez des plus augustes marques de leur
grandeur, & des ornemens mesmes de la

1640_448.jpg



448 M. DC. XXX.
Royauté : Ainsi tant que ces Compagnies
Souveraines ont avec zele & courage fait
respecter la Majesté Royale, les Roys se
sont plus à les maintenir en leur dignité,
à recognoistre leurs services, & à leur de-
partir liberalement leurs faveurs: Mais lors
qu'elles ont negligé le principal devoir de
leurs charges, qui consiste à conserver la
reverence deuë à l'autorité du Prince,
les mesmes Roys nos predecesseurs ont
tousiours estimé avec grande raison qu'en
telles occasions la severité estoit necessaire
pour éviter les dangereuses suites d'un per-
nicieux exemple: lequel ne scauroit estre
pire que lors que le peuple, qui imite vo-
lontiers les actions des Magistrats ordon-
nez pour sa conduite, void abaisser par
leurs propres mains la Majesté du Souve-
rain, qu'ils devroient relever & soustenir
aux despens mesmes de leurs vies. C'est
cette consideration qui, à nostre grand re-
gret, nous oblige d'vser de chastiment en-
vers nostre Cour de Parlement de Rouen,
puis que durant que nous estions sur les
frontieres de nostre Royaume, exposant
nostre personne aux incommoditez & aux
perils d'un long voyage pour le bien de
nos subjets, il a veu & souffert qu'une po-
pulace mutinée ait pris les armes, ait dé-
moly les maisons qui servoient de Bureau
à nos Receptes, en ait emporté les tiltres
avec

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan